

**Conseil Communal**  
**Séance du 25 juin 2012**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;*

*COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;*

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,*

*LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

*~~GIERENS Bernard, Secrétaire Communal~~, Mary-Paule GOOSSE, employée communale fait fonction de Secrétaire communal*

La séance est ouverte.

**Monsieur le Bourgmestre propose l'ajout d'un point en urgence à savoir :**

**12 bis. Entretien de voiries dans le cadre du droit de tirage : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

**1. Modifications budgétaires ordinaire n° 1 et extraordinaire n° 1 de 2012 du CPAS : approbation.**

Le Conseil communal approuve la modification budgétaire ordinaire n° 1 du CPAS présentée par la Présidente, Malika Sonnet.

Cette modification budgétaire ordinaire se présente comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Budget initial</b>	624.031,20	624.031,20	
<b>Augmentation</b>	100.720,64	101.533,97	- 813,33
<b>Diminution</b>	42,75	856,08	813,33
<b>Résultat</b>	724.709,09	724.709,09	

Cette modification budgétaire extraordinaire se présente comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Budget initial</b>	40.500,00	40.500,00	
<b>Augmentation</b>	4.204,40	4.204,40	
<b>Diminution</b>	0,00	0,00	
<b>Résultat</b>	44.704,40	44.704,40	

**2. Modification budgétaire ordinaire n° 1 : demande augmentation du crédit de 15.000,00 euros pour le Pré-Ravel de Sibret – Rectificatif : article 569/14001-06.**

A titre exceptionnel, étant donné que le montant du marché « Pré-ravel de Sibret » est plus élevé que le montant prévu en modification budgétaire n° 1 et vu que la modification budgétaire n° 2 ne pourra pas être approuvée avant le 30 septembre 2012, le Conseil communal approuve une augmentation du crédit de 15.000,00 € pour le marché précité et de demander à la tutelle la prise en compte de cette augmentation dans la modification budgétaire n° 1.

**3. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises – Exercice 2011.**

Le Conseil communal approuve les comptes 2011 des Fabriques d'Eglises suivantes :

<b>Paroisse</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Excédent</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
Chenogne	14.595,86 €	7.001,88 €	<b>7.593,98 €</b>	7.896,90 €
Nives	41.921,54 €	22.283,39 €	<b>19.638,15 €</b>	12.855,37 €

**4. Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la crèche : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Vu l'installation de la cuisine équipée centralisée des écoles et la forte consommation en électricité, le Conseil communal prend une décision de principe quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la crèche et approuve les conditions du marché.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 42.955,00 € TVAC.

**5. Programme Triennal 2010- 2012 : Amélioration par deux bandes de contrebutage de la route n° 1 allant vers Remience à la sortie de Vaux-sur-Sûre : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal prend une décision de principe quant à l'amélioration par deux bandes de contrebutage de la route allant vers Remience à la sortie de Vaux-sur-Sûre. Il approuve également les conditions du marché

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Montant estimé du marché : 453.478,96 € TVAC.

Sollicitation des subsides du Programme Triennal fixés à 245.610 €.

**6. Programme Triennal 2010 – 2012 : Réfection de la route n° 9 à Remichampagne : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal prend une décision de principe quant à la réfection de la route n° 9 à Remichampagne. Il approuve également les conditions du marché.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Montant estimé du marché : 174.203,70 € TVAC.

Sollicitation des subsides du programme triennal fixés à 93.030 €.

**7. Réfection de la ruelle des Gendarmes n° 44, de la Place du Marché n° 3 et de la rue de la Scierie à Vaux-sur-Sûre : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal prend une décision de principe quant à la réfection des 3 rues de Vaux-sur-Sûre précitées. Il approuve également les conditions du marché.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Montant estimé du marché : 80.852,20 € TVAC.

Dossier non retenu au Programme Triennal mais nécessaire vu l'état des voiries et les travaux de réfection de la maison communale.

**8. Affiliation à l'Intercommunale BEP Crématorium de Ciney et prise de participation.**

Le Conseil communal approuve l'affiliation à l'Intercommunale BEP Crématorium mais à postposer la désignation des délégués à l'Assemblée générale au vu des échéances électorales. Intérêt pour les habitants de la Commune et les communes des Provinces de Namur et Luxembourg peuvent devenir membres. De ce fait, il y aura un tarif particulier pour nos habitants. Souscription de 1 € par habitant soit somme arrondie de 5.250 € pour Vaux-sur-Sûre. Libérable à concurrence de 30% soit somme arrondie à 1.575 €. Somme inscrite au budget 2013.

**9. Assemblée générale du 26 juin 2012 de l'Intercommunale Vivalia : approbation de l'ordre du jour.**

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA du mardi 26 juin 2012 à Bertrix.

**10. Assemblée générale du Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier du 26 juin 2012 : approbation de l'ordre du jour.**

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier du mardi 26 juin 2012 à Martelange.

**11. Mise à disposition d'un agent 1/2 temps au CPAS (prolongation).**

Le Conseil communal prolonge la mise à disposition pour un an supplémentaire d'un agent communal au CPAS (coordination du Club des Aînés) avec prise d'effet au 01/07/2012.

**12. Octroi d'un subside de 250 euros à l'ASBL Espaces Rencontres Centre Ardenne.**

Suite à la demande de cette Association et comme l'année passée, le Conseil communal lui octroie un subside de 250 euros pour la soutenir dans ses actions.

**12 bis. Entretien de voiries dans le cadre du droit de tirage : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Vu la nécessité d'arrêter rapidement le principe de ces travaux, le Conseil Communal prend une décision de principe quant au marché « Entretien de voiries dans le cadre du droit de tirage » et approuve les conditions du marché à savoir rue du Docteur Laurent à Sibret et route à Lescheret.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Montant estimé du marché : 140.795,60 € TVAC.

**HUIS CLOS**

**La séance est levée.**